



Saint Germain du Salembre, le 18/08/2022

SOS Forêt Dordogne

à

M. Emmanuel DIDON

Directeur Départemental des Territoires

DDT 24

Cité administrative

rue du 26ème Régiment d'Infanterie

24024 PERIGUEUX Cédex

Copie à M. le Préfet de Dordogne

Objet : Respect de la réglementation concernant les coupes de bois

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

Vous avez reçu l'association SOS Forêt Dordogne en compagnie de vos collaborateurs le 12 janvier 2022.

Nous avons eu ce jour-là un long échange qui a éclairé pour nous les limites réglementaires de votre action et de celle de vos services, ainsi que leur difficulté à faire face à une industrie forestière toujours plus agressive et mieux protégée tant par le manque de rigueur de notre législation et de notre réglementation que par les politiques publiques de financement des plantations monoculturelles.

À ce jour, et suite aux récents incendies et aux épisodes de grêle qui nous confortent dans l'idée de la nécessité de préserver la biodiversité et l'aspect traditionnel de nos forêts de feuillus qui s'avèrent plus résistantes, plus résilientes et moins susceptibles de s'enflammer à la moindre sécheresse, nos inquiétudes persistent : alors qu'il serait temps pour eux de réfléchir à leurs pratiques antérieures et d'envisager de les infléchir en fonction de modifications climatiques désormais indéniables, les coopératives forestières semblent n'avoir actuellement qu'un souci : couper le plus de bois possible, le plus vite possible, en faisant pression sur des propriétaires choqués, inquiets et déboussolés, sommés de laisser couper leurs bois avant que le prix de ceux-ci ne baisse à cause des intempéries, sans même attendre les autorisations réglementaires « qui seront de toute façon régularisées », ainsi qu'en témoigne un récent article de Sud-Ouest.

Est-ce à dire que vos services auraient reçu des instructions en ce sens ?

Sommes-nous si peu dans un état de droit que le travail des administrations est désormais négligé par les acteurs économiques ?

Certes, les bois endommagés doivent être valorisés. Mais comment croire que les acteurs économiques gourmands que sont les grosses coopératives forestières se contenteront de couper les arbres abîmés et laisseront sur pied ceux qui ont des chances de survivre à la grêle et -aux incendies ? Nous connaissons leurs méthodes et leurs besoins de rentabiliser leurs énormes machines.

Monsieur le Directeur, nous comptons sur votre engagement et celui de vos services pour qu'à minima les cadres réglementaires et législatifs soient respectés afin que nul ne se sente autorisé à les transgresser du fait d'une impunité affichée!

Bien que connaissant les délais habituels de réponse de vos services – vous aviez vous-même validé, lors de notre entrevue, qu'un délai de réponse de plusieurs mois vous paraissait, sinon normal, du moins ordinaire – nous espérons qu'ils feront diligence pour nous apporter une réponse comme pour prendre en compte la situation alarmante que nous portons à votre connaissance. Il y a plus que jamais urgence à préserver la biodiversité de nos forêts, de nos territoires si nous voulons que celles-ci restent vivables.

Pour l'association SOS Forêt Dordogne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Moullet', with a long horizontal flourish underneath.

Pascale MOULLET/ co-présidente